

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage du

**Réunion du conseil municipal du 03 Juin 2014
à 20 heures**

Convocation et affichage du 27 Mai 2014

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M.Patrick SCHWIRTZ, M.Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE adjoints, Mmes et M. Nolwenn BEROUJON, Patricia GUILLAUME, Marie-Hélène TOURNIER, David BURLE, Antoine BEAU, Françoise CHARLEUX, Magali GODARD, Dominique VACHEROT, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL.

Excusée : Arnaud TARTARIN a donné pouvoir à Sébastien FOL

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Françoise CHARLEUX

1 –APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Maire reprend le compte rendu intégrale de la séance précédente, lequel est ensuite soumis au vote. Le Conseil municipal l' adopte, par quatorze voix pour et une contre, celui de Mme Patricia GUILLAUME justifiant son vote par le fait qu'elle n'a été destinataire que d'un compte rendu succinct préalablement à la présente séance, celui porté à l'affichage, et qu'elle ne peut ainsi adopter ce texte; aussi, est-il décidé de transmettre aux conseillers, les compte-rendus par voie électronique. M.Antoine BEAU souhaite également que les convocations soient transmises par cette même voie. Toutefois, le maire estime que par sécurité juridique (assurance de la réception de sa convocation et des éventuelles pièces annexes), la convocation continuera dans l'immédiat à être transmise sous format papier.

2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014:

DPU6DU13052014 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Xavier BRODIER 21, rue Pierre Joigneaux, hameau de Varennes à 21200 Ruffey-Lès-Beaune, au profit de M.et Mme Sylvain LAVAL d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, 21, rue Pierre Joigneaux, hameau de Varennes, cadastrée section A n°671 pour 1685m², 673 pour 1160m² moyennant le prix de quatre cent huit mille euros (408000,00€) (dont 4150€ de mobilier).

Le Conseil Municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

3./ ECO-VILLAGE AVENIR :

Le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu avec le bureau L'ATELIER DU TRIANGLE, en charge de l'étude "éco-village avenir" suite à la transmission des fiches d'action au Conseil Régional et aux remarques faites par ce dernier sur les rectifications à apporter quant au financement et à la non-éligibilité du transfert du RAM et de la réhabilitation du bâtiment du foyer rural au projet "éco-village avenir". M.Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, fait un rappel

de l'étude de faisabilité et développe ensuite les remarques issues de la commission urbanisme dont la réunion s'est tenue après celle avec l'atelier du triangle.

Il apparaît nécessaire de recentrer la réflexion de la commune sur les besoins effectifs de cette dernière : Si la réhabilitation de la mairie paraît essentielle (mise en conformité pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et accueil du milieu associatif dans ces mêmes locaux et travaux d'isolation thermique), la création de logement locatif, condition indispensable et obligatoire au subventionnement par la Conseil Régional, n'apparaît pas un besoin impérieux (demande relative en milieu rural, location qui peut être source de difficultés (gestion des locations, insolvabilité éventuelle des locataires, difficultés de cohabitation avec la proximité des locaux de la mairie.....). Il a été réétudié également l'accueil du Relais Assistance maternelle de Vignoles à Ruffey qui compte-tenu du peu d'heures de fonctionnement ne présente qu'un intérêt limité pour la commune.

M.BEAU précise également que le projet dans son ensemble semblait bien ambitieux financièrement. Cependant, l'étude réalisée n'est pas inutile et permettra de réfléchir rapidement sur une nouvelle orientation.

Aussi, après échanges, réflexion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

–de ne pas donner suite à l'accueil du relais assistante maternelle ; un courrier sera adressé en ce sens tant à la communauté d'agglomération qu'à la commune de Vignoles.

–de ne pas donner suite à la délibération prise par le conseil municipal le 03 septembre 2013 sollicitant l'inscription de la commune au sein de l'opération éco-village avenir et fixant la programmation de réhabilitation (fiches actions sur 4 années).

- de procéder au lancement rapide d'un autre projet plus restreint portant en priorité sur la réhabilitation de la mairie, ensuite sur la remise aux normes du foyer rural notamment pour le chauffage, puis en troisième étape l'ancienne poste.

- charge la ou les commissions concernées du travail dans ce sens (remise à plat du projet, recherche des aides financières etc...) en vue d'être présenté très rapidement ensuite en conseil municipal.

4./ TRAVAUX DE VOIRIE 2014 :

Le Maire rappelle que la précédente municipalité avait prévu la réfection en deux tranches de la route de Combertault, hameau de Travoisy. Ces travaux avait fait l'objet d'un estimatif chiffré par Techniques TOPO de Beaune pour nous permettre de demander la subvention auprès du Conseil Général. Ces sommes ont été prévues au BP 2014.

Par réunion en date du 13 Mai 2014, le conseiller général a fixé la répartition des subventions en fonction de l'enveloppe attribuée (Compte-tenu du montant nos travaux, elle devrait se monter à 20 433,00€. ; la réunion d'attribution par la commission définitive aura lieu en juillet.

A l'occasion de cette réunion, le Maire a interpellé le conseil Général sur les travaux de la future déchetterie et sur la dégradation probable de la chaussée compte tenu du passage des engins de chantiers. Un état des lieux avant et après travaux sera effectué

De plus, une autorisation de passage sur cette même route a été donnée à l'entreprise GUINOT pour les travaux de Bourgogne Recyclage.

Une réunion aura lieu la semaine avec la communauté d'agglomération, Mme SAULCY en charge du dossier, laquelle présentera l'échéancier des travaux ;

Aussi, après divers échanges, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir la programmation de ces travaux de voirie après l'attribution définitive de la subvention et après

avoir vu l'échéancier des travaux de la future déchetterie.

Le Maire précise qu'une réception des travaux de voirie 2013 a eu lieu le 21 mai 2014 n'appelant pas d'observations particulières(si ce n'est la présignalisation non comprise dans le marché et qui néanmoins devra être mise en place conformément à la réglementation en vigueur).

5.RYTHMES SCOLAIRES et demande de dérogation scolaire :

1./ Conformément au décret du 24 janvier 2013 modifié par celui du 8 mai 2014, le conseil de communauté a, dans sa séance du 26 Mai 2014, adopté la proposition d'organisation des temps scolaires, péri-scolaires et extrascolaires;

Après avoir envisagé plusieurs autres modalités, le conseil de communauté a adopté une proposition d'organisation respectant les impératifs de cinq matinées de temps scolaire dans la semaine et engagé les démarches nécessaires auprès des différents partenaires de la réforme. Une incertitude subsiste encore sur la matinée travaillée soit mercredi matin, soit samedi matin.

Par réunion extraordinaire du 30 mai 2014, le conseil d'école a émis un avis défavorable à ce projet d'expérimentation.

M. le maire et les délégués conseillers municipaux (M.BEAU, Mme OPREE, d'ailleurs présents lors du conseil communautaire et mobilisés pour cette mise en place, décrivent la situation et insistent sur l'imbroglio, existant entre les différentes compétences (temps scolaire, temps périscolaire, extra-scolaires), sur les divergences de compréhension de la réforme et par suite sur la difficulté de mise en place d'un rythme satisfaisant tant pour les enfants, les parents et les enseignants. La proposition est maintenant dans les mains de l'Education Nationale qui statuera pour une mise en place à partir de la rentrée de septembre.

2./ Dérogation scolaire MME SCHULTZ domiciliée 3, rue de la Corvée de mailly à Grandchamp demande une pérogation pour son fils Maxime scolarisé à Beaune, au motif de continuité d'une scolarité en cours (CM1 école des Remparts de Beaune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet, par 14 voix pour et 1 contre un avis favorable à la demande de dérogation.

Une information est ensuite donnée aux conseillers municipaux sur la kermesse des écoles et sur la représentation de la chorale des élèves de l'école élémentaire.

6./ Remplacement agent communal :

Suite au refus de titularisation de l'agent technique communal, il est envisagé plusieurs scénarios pour l'exécution de son travail, soit recours à des entreprises, soit embauche. Dans l'immédiat, il est fait appel au conseil général pour les travaux de marquage au sol, un devis de 1 593,00€ a été accepté, l'entreprise DAMET va également faire un devis pour les travaux de tonte, désherbage ; enfin, après avoir rencontré l'équipe ACODEGE de Nuits Saint georges, nous attendons le devis qui sera établi par l'équipe de Beaune, celle ci prenant le relais de Nuits.

Le maire détaille les différentes possibilités d'embauche, soit en contrat direct, soit par contrat d'apprentissage pour les personnes en situation en handicap dans la fonction publique (dispositif mis en place par le Fonds d'Insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale) suite à la rencontre avec l'ergonome du CDG 21, soit enfin par contrat d'avenir et d'initiative emploi par l'intermédiaire de pôle emploi.

Un échange a lieu ensuite entre les conseillers ; après avoir examiné ces différentes possibilités,

réfléchis aux diverses éventualités quant à l'encadrement de l'apprenti, il est envisagé dans l'immédiat un recrutement direct par contrat à durée déterminée à compter du 1er octobre 2014, pour parer à l'urgent. Diverses candidatures ont déjà été reçues, un appel à candidature sera mis en ligne sur le site du centre de gestion, dans le Rufféen...Une commission se chargera du recrutement.

Ensuite, il pourra être mis en place plus tranquillement un contrat aidé qui pourra intervenir au moment du départ en retraite du second agent.

7./Travaux au football :

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue avec le bureau de l'association RuffeySainteMarieFootballClub le 19 mai dernier. Aux termes de celle-ci, il a été demandé notamment par les membres du bureau, le changement des chéneaux du local ainsi que la réfection de la peinture extérieure.(Travaux financés par la commune mais réalisés par l'association elle-même). Il reste également des toilettes dans les vestiaires à refaire, travaux restant à effectuer par notre agent communal.

Enfin, l'association souhaiterait que des panneaux signalant le terrain soient installés dans le village. A cet effet, il a noté que l'ensemble de la signalétique de la commune doit être revue. (Signalisation des hameaux, de la MFR, de la Mairie, des foyers ruraux etc ...).

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation des travaux demandés par le club.

8./ Avis sur la déchetterie :

Suite à la construction de la nouvelle déchetterie par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, le projet est soumis à une consultation du public en mairie de Ruffey-Lès-Beaune lieu d'implantation de l'installation pour une durée de consultation du public pendant 4 semaines du lundi 02 juin au mars 02 Juillet 2014, et transmis également pour avis dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, soit Ruffey-lès-beaune, Meursanges, Vignoles et Combertault.

Aussi après présentation du projet par M. le premier adjoint, étude du dossier et en avoir longuement délibéré entre les conseillers municipaux, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre,

—émet un AVIS FAVORABLE sur le projet de la déchetterie, avec la réserve suivante :

—Il s'interroge et souhaite obtenir des informations sur les points suivants :

- * “ le dépôt d'amiante prévu et mentionné au plan .
- * 'aménagement végétal du merlon (essences des arbres...) et son entretien.
- * aménagement prévu au niveau de la RD20A, route de Travoisy
- * Retrait du positionnement du portail.
- * L'accès au local pompiers, souhaitant une sortie directe des pompiers sur la RD20A afin d'éviter que les pompiers se trouvent dans le flux allant et revenant à la déchetterie ce qui retardera leur délai d'intervention.
- * définition d'accès au site pour les poids lourds.
- * comment éviter la dépose de déchets sur le chemin d'accès les jours et heures de fermeture de la déchetterie.
- * l'impact sonore de la déchetterie en activité (des relevés sonores sont-ils prévus lors du fonctionnement de la déchetterie (par qui, quand, ...)
- * projets en terme de communication.

9./ Commission intercommunale des impôts directs :

La commission intercommunale des impôts directs exerce ses compétences depuis le 1er avril 2012. Il convient désormais suite aux récentes échéances électorales de procéder au renouvellement de cette instance qui se compose de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Chaque commune devra proposer un nom de titulaire potentiel et un nom de suppléant (pas d'élus, ni municipal, ni communautaire). La décision finale appartient à la Direction Générale des finances Publiques. Il est précisé que M.Dominique MURATIER est commissaire sortant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer M.Dominique MURATIER, titulaire et M. Didier BURSON, suppléant.

10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

•Proposition de participation au marché public du centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires :Notre collectivité est adhérente aux contrats d'assurance proposés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour couvrir certains risques financiers découlant des règles statutaires (conгés maladie, accidents du travail, décès), ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2014 ; conformément au code des marchés publics, le CDG procède à un marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1er janvier 2015 pour une période de 4 ans. La commission d'appel d'offres du CDG 21 choisira l'attributaire. Il est précisé que ce mandat n'engage nullement la collectivité quant à la décision d'adhérer, qui peut ensuite garder la possibilité de ne pas adhérer si les conditions obtenues au terme de la consultation ne nous convenait pas

Le conseil municipal, décide :

- de charger ou non le centre de gestion de la côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

*Le Maire fait le compte -rendu de la réunion qui s'est tenue à la communauté d'agglomération en présence de la société ORVITIS, maître d'ouvrage et de VERDI INGENIERIE, maître d'oeuvre, ce 3 Juin 2014, en vue de la réalisation du lotissement. Cette réunion a d'abord permis à cette dernière société de faire un rappel de la phase diagnostic ainsi que la présentation de l'esquisse d'aménagement du lotissement. Après rappel de la situation de la zone d'étude, des contraintes existantes (géotechniques, réseaux existants, risques naturels), la société a présenté l'esquisse retenue lors de la réunion le 04 mars dernier (27 logements dont 6 locatifs sur 24 lots sur des terrains de 494m² en moyenne. Enfin, un planning du projet a été évoqué. M le Maire a ensuite alerté les divers protagonistes sur le fait que les habitants accueillent avec réserve ce lotissement qui ne répond pas à un impératif d'urbanisme sur la commune, ni quantitatif, ni qualitatif d'autant qu'il n'y a pas de réel problème de vieillissement de la population, celle-ci se renouvelant naturellement par le départ et l'arrivée régulière d'habitants.

S'il est encore possible d'arrêter le projet bien que le système de portage foncier entraînera le rachat des terrains par la commune, il apparaît nécessaire d'organiser une réunion d'informations auprès de la population, en présence d'ORVITIS . Une date est évoquée début septembre.

* CCAS : Madame OPREE, 3ème adjointe, informe les conseillers municipaux du choix des

membres de la société civile devant fait partie du CCAS. Après avoir souhaité que le bourg et les hameaux, que les diverses générations soient représentées, et avoir voulu respecter également la parité, 4 personnes ont été retenues : Mme Marie-Claude BEAUT, Mme Marie-Cécile NICOLET, Amandine REVY, Emmanuel BARRE ; Un arrêté sera pris par le Maire.

* Pompiers : Le Maire informe les conseillers que les pompiers ont procédé à l'élection de leurs représentants au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires : sont élus au collège des caporaux : M Pascal GINGAST, titulaire, M.Philippe DIARD, suppléant – au collège des sergents : M.Arnaud DUPREY, titulaire – pas de suppléant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'adoption d'un règlement intérieur du comité consultatif des sapeurs pompiers volontaires, lequel règlement fera l'objet d'un arrêté du maire.

* Le premier adjoint présente le plan d'épandage des boues pour cet été.

* Le prochain conseil est fixé au mardi 8 juillet 2014 à 20 heures.

* Le maire clos la séance en remerciant, en son nom et au nom de la délégation Hongroise, les conseillers municipaux et particulièrement Mme Sophie OPREE pour leur implication sans faille dans la fête de Printemps et l'accueil des Hongrois.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1 heure 30.

Gérard GREFFE, M.Patrick SCHWIRTZ, M.Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE

Nolwenn BEROUJON, Patricia GUILLAUME, Marie-Hélène TOURNIER, David BURLE,

Antoine BEAU, Françoise CHARLEUX, Magali GODARD, Dominique VACHEROT,

Philippe WEMMERT, Sébastien FOL.

